Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 37 (1957)

Heft: 7-8

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT

Ratification des traités européens. — En se prononçant DU MOIS en faveur de la ratification des traités de marché commun et d'Euratom, l'Assemblée Nationale a engagé l'avenir politique et économique du pays. Elle a adopté en même temps un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement devra déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale, avant la présentation du budget de l'exercice 1958, un ou plusieurs projets de loicadre, définissant l'ensemble des mesures permettant à la France d'entrer dans les meilleures conditions dans le marché commun. » Il est évident que l'Assemblée considère que ces conditions ne sont pas réunies dès à présent. En effet, l'économie française traverse actuellement une grave crise de croissance. Pressé par la nécessité, le Gouvernement s'est vu même contraint de rétablir les contingents à l'importation. Il estime cependant que les difficultés que rencontre la France dans le domaine de ses échanges extérieurs ne compromettent pas ses possibilités d'appliquer totalement le traité. « Dans les dix-huit mois, a déclaré le Président du Conseil, avec ou sans marché commun, nous aurons dû rétablir notre situation. » D'ailleurs, les plus ardents « européens » ne considèrent pas l'Europe comme une panacée infaillible. C'est ainsi que M. Robert Schuman a cru devoir souligner que la mise en vigueur des traités exigera de la France des efforts accrus, immédiats et continus, dans les domaines de la fiscalité, de la monnaie, des investissements, du progrès social, de la réforme de l'État. C'est dire que le plus difficile reste à faire.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Prix et salaires. - L'indice des prix de détail, dit des 213 articles, a atteint la cote 149 à la fin du mois de juin. Il risque de dépasser, d'un moment à l'autre, le « seuil fatidique » de 149, I qui doit mettre en branle le système de l'échelle mobile des salaires, en entraînant notamment le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) de 5 %. Les derniers textes financiers votés aménagent, il est vrai, sur de nouvelles bases, le mécanisme de l'échelle mobile, afin d'éviter que les variations de l'indice pèsent sur de nombreux prix et en particulier sur les loyers, en même temps que sur le S. M. I. G. Mais le nouveau système ne commencera à jouer que lorsque l'indice des 213 articles aura atteint la cote 149,1 et que le S. M. I. G. aura été relevé de 5 %. Notons enfin que le Gouvernement a décidé de rompre pour l'avenir avec les coûteux artifices des détaxations et subventions, érigés en système par son prédécesseur. Ainsi, entre les salaires et les prix, une nouvelle relation est en train de s'établir. Le Gouvernement s'efforce de contenir la pression syndicale qui devient de plus en plus forte. Y parviendra-t-il?

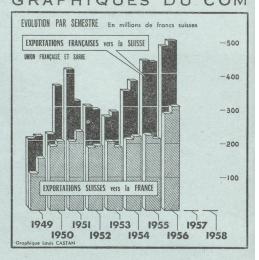
COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre Chiffre du mois précédent			Chiffre de l'année précédente		
Cours Napoléon	18 juillet	3.680	13 juin		19 juillet 3	
Cours fr. s. marché parallèle.	18 juillet	97	13 juin	98	19 juillet	96,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)		543	7 juin	499	13 juillet	401
Ind. prod. ind. (1952 = 100).	avril	147	mars	146	avril	141
Ind. sal. hør. ouv. mét. rég.						
paris. (1949 = 100)	avril	231	mars	229	avril	214
Indice prix de gros (1949 = 100)	juin	. 146,2	mai	146,1	juin	140,9
Ind. prix consomm. familiale						
$(1949 = 100) \dots \dots$	juin	149	mai	148	juin	147,1
Transports commerc. (mio. t.).	avril	17	mars	18,8	avril	16,5
Voyageurs (millions)	avril	47,7	mars	46,5	avril	44
Ind. vol. import. (1938= 100)	avril	190	mars	195	avril	167
Ind. vol. export (1938= 100)	avril	227	mars	247	avril	217
Solde mensuel à l'U. E. P.						
(mio. \$)	juin	-106,6	mai	- 78,9	juin	-46,3

Restrictions de crédit. - La crise de trésorerie ayant POLITIQUE obligé l'État d'avoir recours à la Banque de France, le plafond FINANCIÈRE des avances a été relevé de 300 milliards. Il s'y ajoute une avance de 50 milliards, remboursable le 15 novembre 1957. Le pouvoir d'achat supplémentaire que l'État distribue par prélèvement sur ces avances est comparable à un poison, qui nécessite l'application d'un contrepoison sous la forme d'un contrôle plus sévère du crédit. C'est pourquoi il a été décidé que les plafonds de réescompte ouverts par l'Institut d'émission aux établissements de crédit seront di-

minués de 20 %, en deux étapes. Les banques seront désormais placées dans la nécessité d'appliquer à leur tour, à leur clientèle, des restrictions. En même temps, de nouvelles restrictions ont été apportées aux crédits à la consommation par l'élévation de 30 à 35 % du prix d'achat exigé pour le premier versement et par la réduction de la durée du crédit à quinze mois au lieu de dix-huit.

GRAPHIQUES DU COM



Nouveau record. — L'expansion de la production industrielle continue, à peine moins rapide qu'au cours des années précédentes. L'indice, sans le bâtiment, sur la base 100 en 1952, est estimé provisoirement à 153 pour le mois de mai, contre 147 pour avril. C'est un nouveau record. Par rapport à mai 1956, la hausse est de 9 %. Mais cette avance persistante comporte aussi des inconvénients. L'excès de la demande intérieure constituant la cause profonde de l'excès des importations, il en résulte que le déficit extérieur ne pourra être résorbé qu'au prix d'un certain ralentissement de l'expansion.

Recherches du pétrole. — L'année 1956 a été marquée ENERGIE par une multiplication de découvertes des gisements pétroliers outre-mer. Au Gabon, on a repéré deux gisements d'importance encore mal connue, mais dont la production escomptée en 1957 est de plus de 200.000 tonnes. L'effet des découvertes sahariennes, pour le consommateur français, sera moins immédiat, mais infiniment plus important, puisque, dès à présent, des capacités de productions de plusieurs millions de tonnes par an sont mises en évidence. Le troisième plan quinquennal fixait à la recherche un objectif de découverte de 100 millions de tonnes d'huile de 1956 à 1960. Cet objectif semblait être atteint à la fin de 1956. Les dépenses de recherche ont passé de 32 milliards en 1955 à 46 milliards en 1956, et on prévoit, en 1957, un total de 62 milliards. Les capitaux privés montrent un intérêt grandissant pour ces recherches. En 1956, ils ont financé 30 % des dépenses, et, au cours de l'année 1957, ils en couvriront 33 %, malgré l'augmentation très forte en valeur

absolue des dépenses prévues.

PRODUCTIO

EN QUELQUES LIGNES

SUISSE

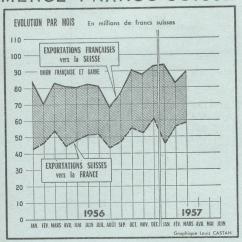
COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de juin et du ler semestre. — En juin 1957, les importations ont atteint 687,9 millions de francs, contre 746,4 millions en mai dernier et 637 millions en juin 1956, alors que les exportations ressortent à 538,6 millions contre respectivement 574,5 et 515,9 millions de francs.

La balance commerciale pour le mois de juin présente donc un solde passif de 149,3 millions de francs, contre des soldes passifs de 171,9 millions en mai dernier et de 121,1 millions

en juin 1956.

MERCE FRANCO-SUISSE



Au cours du premier semestre 1957, les importations ont atteint 4.353,4 millions de francs, contre 3.545,3 millions durant la période correspondante de 1956, et les exportations 3.260,6 contre 2.902,3 millions de francs, soit un solde passif de 1.092,8 millions, contre un solde passif de 643 millions en 1956.

U. E. P.

Solde actif en juin. - Pour la première fois depuis novembre 1956, le

trafic des paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. a fait ressortir, pour le mois de juin, un solde actif de 29,7 millions de francs en faveur de la Suisse. Compte tenu du remboursement de 87 millions de francs au total, en vertu des accords de consolidation, le crédit de la Confédération n'est plus que de 178,7 millions de francs. Le quota et la rallonge ne sont utilisés qu'à raison de 19,2 %.

FINANCES FÉDÉRALES

Projet de réforme. — Lors de sa dernière séance de la session d'été, le 3 juillet, le Conseil National a procédé à la votation sur l'ensemble du nouveau régime financier. Quatrevingt-six députés ont soutenu le projet et 20 se sont opposés. Les autres membres du Parlement, soit environ 50 députés, se sont abstenus. Le projet passera en délibération au Conseil des États dans la session de septembre.

Fonds de compensation. — Au 30 juin 1957, la valeur A. V. S. comptable de tous les placements du Fonds ressortait à 4.169 millions de francs, se répartissant comme suit :

Confédération	733,3 millions
Cantons	593,7
Communes	516
Centrale de lettres de gages	1.132,2
Banques cantonales	704
Corporations et institutions de droit public	11,5
Entreprises semi-publiques	450
Banques	0,3

Le solde de 25 millions est constitué par des rescriptions. Le rendement moyen des capitaux placés s'élevait, au 30 juin dernier, à 3,04 % (en regard de 3,02 % au 31 mars de cette

Loi sur les fonds de placements. — Un député au Conseil LÉGISLATION National a déposé une motion invitant le Conseil Fédéral à élaborer un projet de loi sur les fonds de placements (investment trusts). En effet, si ces fonds de placements présentent beaucoup d'avantages, ils constituent aussi pour le public un danger appréciable, ainsi que le prouve une récente faillite.

Cinquante-cinq millions à l'Autriche. — A la fin du PRÊT A mois de juin, les négociations concernant l'octroi à l'Autriche d'un prêt pour l'aménagement de la ligne de l'Arlberg ont abouti à un accord, selon lequel l'Autriche recevrait de la Suisse un prêt de 55 millions de francs pour une durée de 15 ans.

Le taux d'intérêt sera fixé ultérieurement, l'accord devant être encore approuvé par les Chambres Fédérales, alors que le Parlement autrichien a déjà autorisé le Gouvernement de Vienne à le conclure.

Une opinion autorisée sur le franc français. - Dans MONNAIE son bulletin mensuel de juillet, la Société de Banque Suisse examinant la situation du franc français, s'exprime ainsi :

« Ce n'est un secret pour personne que le franc est actuellement surévalué de 25-30 %. La disparité entre les prix français et étrangers est telle qu'elle rendrait impossible l'exportation de produits français si l'on n'avait pas recours à divers expédients de détaxes (primes à l'exportation), dont l'incidence moyenne peut être évaluée à 12-15 %. Cette surévaluation du franc par rapport aux monnaies étrangères est attribuable à la fois à des facteurs intérieurs et extérieurs.

« ... Face à cette situation du franc, la dévaluation apparaît aux yeux de beaucoup comme indispensable. Du point de vue monétaire, elle est probablement nécessaire. Mais ce serait se leurrer que de croire que la dévaluation en elle-même soit une solution. De plus, son opportunité est contestable dans le climat psychologique actuel. Avec ou sans dévaluation, l'économie française doit accomplir de toute façon un effort d'assainissement, en réduisant la consommation et en développant l'exportation, ainsi qu'en luttant contre l'inflation. C'est de ce point de vue qu'il faut apprécier les récentes mesures du Gouvernement en matière d'impôts et de suspension de la libération des importations. »

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente		
Cours pièce or 20 fr. s	13 juillet	34,50	13 juin	34,25	13	juillet	33
Cours billet 100 fr. fr Indice général actions Coeff. d'activité industrielle	juin	1,03		1,03 ¹ / ₂ 447,8			1,05
(100 = satisfaisant)		139	4e trim.	140	er	trim.	135
Ind. prix de gros (1939= 100)	juin	226,3	mai	225,1		juin	221,3
Ind. prix cons. fam. (1939=100)		178,1	mai	178		juin	175,4
(1954 = 100)	ler trim.	106,2	4º trim.	105,2	er	trim.	102,1
C. F. F. (mio. de t.)		2,11	mars	2,15		àvril	1,95
Voyageurs (millions)		20,7	mars	17.4	7	avril	17.3
Ind. import. (1938 = 100).		198	mai	219	199	juin	196
Ind. export. (1938 = 100).		192	mai	205		iuin	190
Solde mensuel à l'U. E. P.						,	
(mio. \$)	juin	+6,8	mai	-10,1		juin	+5,9
					1		